



Conseil économique et social

Distr. limitée
1er octobre 2001
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2001

10-14 décembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation concernant le financement d'un programme de pays de courte durée**

Malaisie

Résumé

Le présent document contient une recommandation pour le financement sur la masse commune des ressources et à l'aide d'autres ressources d'un programme final de coopération d'une durée de trois ans avec la Malaisie, destiné à appuyer des activités devant déboucher sur une nouvelle relation avec l'UNICEF qui s'inscrira dans le cadre du Mouvement mondial en faveur des enfants.

La Directrice générale *recommande* au Conseil d'administration d'approuver un montant de 1 500 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et d'un montant de 450 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales, pour la période 2002-2004.

* E/ICEF/2001/12.

** Les chiffres figurant dans le présent additif sont définitifs et tiennent compte de soldes non engagés au titre de la coopération au programme à la fin de 2000. Ils seront indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés pour 2001 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et à l'aide d'autres ressources (E/ICEF/2001/P/L.73).



Données de base^a

(1999, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	8,9
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (TMM5) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	9
Taux de mortalité infantile (TMI) (pour 1 000 naissances vivantes) (2000)	8
Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (moyenne et grave)	16
Taux de mortalité maternelle (TMM) (pour 100 000 naissances vivantes) (1996)	41
Taux d'alphabétisation (% , hommes/femmes) (2000)	94/94
Taux net de scolarisation primaire/fréquentation (% net, garçons/filles) (2000)	91/84
Pourcentage des enfants atteignant le cinquième niveau du primaire (1996)	99
Pourcentage de la population ayant accès à une eau salubre	–
Couverture du programme élargi de vaccination financé par le Gouvernement (%)	100
Produit national brut (PNB) par habitant (dollars É.-U.)	3 390
Enfants d'un an pleinement immunisés contre :	
La tuberculose (%)	99
La diphtérie, la coqueluche et le tétanos (%)	93
La rougeole (%)	88
La poliomyélite (%)	93
Femmes enceintes vaccinées contre le tétanos (%)	81

^a Ces données sont extraites de la publication « Progress since the World Summit for Children: A statistica review », préparée en supplément au rapport du Secrétaire général intitulé « We the children: End-decade review of the follow-up to the World Summit for Children » (A/S-27/3) et peuvent donc s'écarter des données figurant dans le texte du présent document.

La situation des enfants et des femmes

1. Dans son examen de fin de décennie, la Malaisie a indiqué de façon détaillée qu'elle avait atteint cinq des six principaux objectifs du Sommet mondial pour les enfants et qu'elle avait presque atteint son objectif concernant la réduction de son taux modéré de malnutrition dans le cadre de l'exécution de son Plan d'action national : 1991-2000 (NPA 2000). La Malaisie a fait des progrès aussi exemplaires parce qu'elle a accompagné sa volonté politique de l'affectation des ressources nécessaires, engagement dont elle ne s'est pas départie même pendant la période de ralentissement économique de 1997-1998.

2. En Malaisie, l'épidémie de VIH/sida frappe encore principalement les hommes, quoique entre 1990 et 2000, le pourcentage de femmes séropositives soit passé de 1,2 à 8,1 % du total des personnes touchées – ces femmes ont été infectées principalement par rapports sexuels. Le total cumulé des cas de VIH/sida signalés entre 1986 et 2000 est de 38 340, soit de 0,17 % de la population totale du pays. Sur les 197 832 femmes enceintes testées en 2000 aux cliniques prénatales sentinelles, 61, soit 0,3 %, étaient séropositives, ce qui est le même pourcentage que les deux années précédentes; et sur ce total, 4,4 % avaient moins de 20 ans. La Malaisie appli-

que depuis 1998 un programme national de prévention de la transmission de la mère à l'enfant, et elle envisage actuellement d'offrir un traitement antirétroviral à la mère ainsi qu'à l'enfant après la naissance. Elle a également reconnu que les activités actuelles de transmission des aptitudes à la vie active par les pairs devraient se poursuivre et se développer pour aider les jeunes non scolarisés qui sont jugés plus exposés au risque que les jeunes scolarisés.

3. La Malaisie s'est efforcée de créer un environnement propice à la reconnaissance des droits des femmes et des enfants. En octobre 2000, la Chambre des représentants a adopté la loi relative aux enfants, qui harmonise tous les textes de loi concernant les enfants avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Au début de 2001, le Département de la condition féminine a été élevé au rang de ministère, qui a pour mandat de promouvoir les droits et le rôle des femmes dans la société malaisienne. L'adoption de la loi relative à la tutelle des enfants en bas âge, qui donne légalement à la femme la garde de ses enfants, lui confère le droit de faire sa propre déclaration d'impôt et donne une nouvelle impulsion à la création d'un système de tribunaux de la famille, représente autant de progrès dans cette direction.

4. On compte que le prochain Plan d'action national de la Malaisie en faveur des enfants mettra l'accent sur les questions de la protection et de la participation, et accordera une attention particulière aux enfants handicapés, qui sont de plus en plus exposés à des risques du fait de la rapidité des changements socioéconomiques et des pressions qui s'exercent sur les parents qui travaillent.

5. De même que le Plan d'action national NPA 2000 a été pris en compte dans la réalisation de plans quinquennaux de développement successifs, des dispositions sont prévues pour la mise en oeuvre du plan suivant, à commencer par le huitième Plan malaisien (2001-2005). Dans le discours sur le budget d'octobre 2000, le Gouvernement a répété qu'il était résolu à « poursuivre les objectifs d'une société attentionnée », allouant 38 % des dépenses publiques en 2001/2002 à l'éducation, la formation, la santé, le bien-être, le développement communautaire, les jeunes et les sports. Compte tenu de ses antécédents de la dernière décennie, la Malaisie devrait être en mesure de réaliser les objectifs de son prochain NPA.

6. Le Gouvernement de la Malaisie reconnaît toutefois que les questions à l'ordre du jour défini à l'issue du Sommet mondial pour les enfants ne seront pas traitées aussi facilement par intervention de l'État que celles du NPA 2000, qui se prêtaient davantage à la fourniture d'éléments d'infrastructure matérielle et de ressources humaines. Il reconnaît qu'il convient de créer un climat favorable par un choix judicieux de politiques et de programmes gouvernementaux. Cela dit, il importe que les parents, les enfants eux-mêmes, les collectivités, le secteur privé et l'ensemble des éléments de la société civile engagés dans la défense des intérêts des enfants s'associent à l'action menée par le Gouvernement pour faire face aux problèmes sociaux de plus en plus complexes que pose la défense des droits des enfants à la protection et à la participation. Le Gouvernement s'est déclaré prêt à établir des relations de partenariat avec les organisations non gouvernementales (ONG) locales, tout en exprimant en même temps sa préoccupation au sujet de leurs compétences techniques et administratives.

7. Étant donné le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans de 9 pour 1 000 naissances vivantes et un produit national brut par habitant de 3 400 dollars, ce programme sera le dernier programme triennal de pays pour la Malaisie. Il devra aider à l'établissement des éléments essentiels à la pleine expression par la Malaisie de sa

vision nationale du Mouvement mondial en faveur des enfants dans le cadre de son prochain NPA. L'un de ces éléments sera la nouvelle relation entre l'UNICEF et la Malaisie, qui devra continuer d'éclairer et de valoriser les efforts entrepris. Sa nature précise et ses caractéristiques seront le thème d'un large débat avec le Gouvernement et toutes les parties prenantes de la société malaisienne.

Coopération au programme, 1997-2001

8. La contribution financière de l'UNICEF à la réalisation quasi totale des objectifs de la Malaisie en rapport avec le Sommet mondial pour les enfants a été modeste. Elle a servi à financer des études et des activités pilotes qui ont débouché sur des politiques et programmes nationaux de réduction de la mortalité périnatale et sur la mise en place de crèches et d'un enseignement de rattrapage pour élèves de communautés autochtones. Elle a permis de développer les programmes existants de protection de l'enfant pour les collectivités vulnérables et les programmes d'éducation préscolaire en milieu rural, et de favoriser une plus grande participation sociale à l'effort de réduction de la mortalité maternelle et des décès causés par des infections respiratoires aiguës. Elle a aidé le Gouvernement à rendre la Convention relative aux droits de l'enfant plus accessible à tous les Malaisiens et à l'appliquer à l'établissement d'un NPA mieux adapté aux réalités. Elle a également servi à offrir aux enfants et aux adolescents de nouvelles possibilités de s'exprimer par les arts et les médias, et de déterminer leurs propres priorités, et a notamment favorisé la participation de jeunes valides et handicapés à l'examen de fin de décennie et à la formulation du plan d'action de la Malaisie postérieur au Sommet mondial pour les enfants.

Les leçons de la coopération passée

9. L'une des leçons les plus importantes de l'actuel programme de coopération est qu'il importe de redoubler d'efforts afin de développer les compétences techniques et administratives des ONG locales d'aide aux enfants afin de leur permettre d'exécuter leur mandat d'une façon plus professionnelle et de s'ériger en partenaires plus efficaces du gouvernement et du secteur privé. Souvent, des ONG locales, laïques et confessionnelles, sont à la pointe de l'action dans des domaines tels que la protection et la réinsertion des enfants victimes de mauvais traitements et de sévices sexuels, et des délinquants mineurs; les soins, l'éducation et la rééducation nécessaires aux enfants handicapés; le développement du jeune enfant; la participation des jeunes à la vie communautaire; et la sensibilisation du public à la Convention relative aux droits de l'enfant – autant d'éléments inscrits à l'ordre du jour en Malaisie à la suite du Sommet mondial. Toutefois, la plupart de ces ONG ne disposent pas d'une solide base de financement ni d'un grand nombre des aptitudes essentielles à la planification stratégique et à la conception, au suivi, à l'évaluation et à la gestion de programmes ou de projets. Les efforts devront être poursuivis afin de faire en sorte que ces ONG soient en mesure d'appuyer et de compléter l'action menée par les pouvoirs publics pour prendre soin des enfants et répondre à leurs besoins.

10. Bien que les entreprises locales soient empreintes du sens de la responsabilité sociale découlant des riches traditions islamique, bouddhiste, confucianiste et hindoue présentes en Malaisie, ce sens tend à se manifester en grande partie sous la

forme de dons à des oeuvres de bienfaisance. Le secteur privé est déjà largement engagé dans l'action sociale, mais il pourrait apporter une contribution beaucoup plus importante à la vision nationale malaisienne du Mouvement mondial en faveur des enfants en offrant ses compétences uniques et ses aptitudes à l'établissement de relations de partenariat avec le Gouvernement et la société civile. Pour ce faire, il lui faut utiliser et développer ses pratiques actuelles en élaborant des modèles de responsabilité sociale d'entreprise adaptés au contexte local.

11. Dans l'ensemble, le Plan d'action national 2000 (NPA 2000) n'était connu que de ceux qui avaient participé directement à sa conception et sa réalisation. Le prochain NPA devra faire l'objet d'une publicité beaucoup plus large que le précédent s'il doit servir de point de ralliement et de cadre fonctionnel pour le Mouvement mondial en faveur des enfants en Malaisie.

12. La Malaisie dispose de divers forums, dont certains ont bénéficié de l'appui de l'UNICEF à l'occasion des précédents programmes de pays, où les jeunes peuvent exprimer leurs opinions. Les liens qui existent entre ces instances et les organes de décision des administrations nationale, provinciale et locale ont besoin d'être considérablement renforcés afin que les adolescents puissent participer de façon plus significative à la formulation de politiques et de programmes ayant une incidence directe sur leur vie.

13. Les pays de la région Asie de l'Est et Pacifique pourront profiter plus pleinement des modèles et de l'expérience de la Malaisie, ainsi que de sa capacité de coopération technique, si ce potentiel fait l'objet d'une promotion plus systématique. Un programme structuré pourrait être élaboré afin de déterminer les besoins particuliers de chaque pays, de les adapter aux ressources disponibles et de prévoir des missions techniques et des voyages d'étude pour optimiser leur efficacité.

Coopération recommandée au programme, 2002-2004

Montant estimatif des dépenses annuelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002	2003	2004	Total
Ressources ordinaires				
Transfert de données d'expérience	75,0	65,0	50,0	190,0
Plan d'action national en faveur des enfants	242,7	150,0	100,0	492,7
Mouvement mondial en faveur des enfants en Malaisie	160,5	160,5	127,0	448,0
Dépenses intersectorielles	121,8	124,5	123,0	369,3
Total partiel	600,0	500,0	400,0	1 500,0
Autres ressources^a				
Plan d'action national en faveur des enfants	150,0	150,0	150,0	450,0
Total	750,0	650,0	550,0	1 950,0

^a Si la mobilisation de ressources du secteur privé est autorisée.

Processus de préparation du programme de pays

14. À l'origine, l'intention était d'entreprendre en 2001 un nouveau programme de pays de type classique, d'une durée de trois ans. C'est dans cet esprit qu'un document de stratégie a été préparé, en collaboration avec le Gouvernement, et présenté lors de la réunion consacrée à l'examen à mi-parcours qui a eu lieu le 1er avril 1999. Par la suite, ce projet de document a été révisé et longuement discuté lors d'un atelier organisé le 29 juin 1999, auquel ont participé des hauts fonctionnaires et des représentants d'ONG et du secteur privé, ainsi que des adolescents.

15. À la suite de la prolongation d'un an du programme de pays 1997-2000 et de la décision de faire du programme 2002-2004 le dernier de la série, l'objectif et l'idée maîtresse de ce programme ont été révisés de manière à permettre que s'établisse une nouvelle relation entre la Malaisie et l'UNICEF au-delà de 2004. Lors de la réunion-bilan annuelle qui s'est tenue le 23 février 2001, le Gouvernement a approuvé les modifications initiales, et de nouvelles améliorations de détail ont été arrêtées le 24 avril 2001 par le Service de planification économique du Cabinet du Premier Ministre.

Buts et objectifs du programme de pays

16. Le but du programme de coopération avec le pays pour la période 2002-2004 est de mettre un terme au chapitre actuel de la relation de la Malaisie avec l'UNICEF et d'établir les bases d'une nouvelle entente de nature à aider le pays à exprimer sa propre conception du Mouvement mondial en faveur des enfants à travers son prochain Programme d'action national (NPA).

17. Les objectifs du programme de pays sont : a) d'établir un cadre structuré pour d'autres pays de la région; de tirer profit de l'expérience de la Malaisie et de sa coopération dans les domaines de la santé maternelle et de la survie, du développement et de la protection de l'enfant; et de permettre à la Malaisie elle-même de bénéficier des pratiques optimales à l'échelle internationale; b) de mettre au point des prototypes de partenariat multisectoriel afin de répondre à certaines priorités concernant la protection de l'enfant et la participation au nouveau NPA; et c) de renforcer la participation des ONG locales, des particuliers, des entreprises et de l'UNICEF à la définition de la conception nationale malaisienne du Mouvement mondial en faveur des enfants.

Relation avec les priorités nationales et internationales

18. Le programme de coopération avec le pays pour la période 2002-2004 répond aux priorités définies dans le Rapport national de la Malaisie sur le suivi du Sommet mondial pour les enfants. Il est également conforme aux principes du Mouvement mondial en faveur des enfants et aux priorités de « A world fit for children » (Un monde fait pour l'enfant) et du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF. Le fait qu'il s'agit d'un programme de transition et qu'un suivi est prévu à la relation entre l'UNICEF et la Malaisie va dans le sens de la décision 1997/18 (E/ICEF/1997/12/Rev.1) du Conseil d'administration sur le système modifié d'allocation de la masse commune des ressources aux programmes.

Stratégie du programme

19. Le programme de pays proposé mettra un terme au chapitre actuel de la relation entre l'UNICEF et le Gouvernement de la Malaisie et ouvrira un nouveau chapitre dans le contexte du Mouvement mondial en faveur des enfants. Il emploiera trois stratégies – plaidoyer, renforcement des capacités et mobilisation sociale – pour la mise en oeuvre de trois programmes : transfert de données d'expérience; le NPA en faveur des enfants; et la Malaisie face au Mouvement mondial en faveur des enfants.

20. Le programme de pays pour la période 2002-2004 a été structuré de manière à aider à mobiliser les capacités nécessaires pour lancer et entretenir un large mouvement de la société en faveur des droits des enfants en Malaisie dans le cadre du prochain NPA. Ses trois composantes ont été conçues pour contribuer par synergie à l'obtention du résultat recherché.

21. Le programme de transfert de données d'expérience est destiné non seulement à profiter à d'autres pays, qui peuvent tirer les leçons des réalisations de la Malaisie, mais aussi à faire profiter la Malaisie des pratiques optimales ayant cours dans d'autres pays qui ont su relever avec succès les défis que représente pour les enfants un contexte socioéconomique en rapide mutation. Le programme du NPA en faveur des enfants confèrera au nouveau NPA de la Malaisie une visibilité accrue, tout en permettant l'élaboration d'initiatives en rapport avec la protection et la participation de l'enfant qui serviront de modèles à l'expansion des « partenariats intelligents » nécessaires à la pleine exécution de ses dispositions. Le programme d'action de la Malaisie face au Mouvement mondial en faveur des enfants aidera à jeter les bases de la conception nationale malaisienne de ce mouvement, bases qui comprennent : un secteur commercial attaché au bien-être des enfants dans le cadre des responsabilités sociales des entreprises; une communauté d'ONG spécialisées dans l'aide aux enfants renforcées aux plans technique et administratif, capables de devenir de solides partenaires du gouvernement et des entreprises; et une nouvelle relation avec l'UNICEF qui continuera d'éclairer et de valoriser cette dynamique au-delà de 2004.

22. Transfert de données d'expérience. Ce programme tient compte des possibilités que d'autres pays de la région Asie de l'Est et Pacifique profitent de l'expérience et de la capacité technique malaisiennes, ainsi que de la nécessité que le nouveau programme malaisien en faveur des enfants soit continuellement enrichi des nouvelles connaissances mondiales. L'UNICEF aidera la Malaisie à présenter une description étayée de ses résultats dans les domaines de la santé maternelle et infantile, de l'éducation de base et de la protection de l'enfant sous une forme facile à utiliser, et favorisera leur diffusion. Ce programme aidera également à dresser un inventaire électronique des capacités techniques nationales dans ces domaines et à adapter l'offre à la demande des autres pays. Cette action s'inscrira dans le cadre du programme de coopération internationale de la Malaisie, coordonné par l'Équipe de planification économique du Cabinet du Premier Ministre. Enfin, l'UNICEF aidera à organiser et financer des tournées d'inspection en Malaisie et à partir de la Malaisie, en collaboration avec d'autres bureaux de pays, afin d'observer les programmes de survie, de développement, de protection et de participation de l'enfant reconnus comme pratiques optimales.

23. Un NPA pour les enfants. Ce programme contribuera à faire du prochain Plan d'action national de la Malaisie le cadre opérationnel dans lequel s'inscrira l'action entreprise par le pays dans l'esprit du Mouvement mondial en faveur des enfants. Travaillant en étroite collaboration avec le Gouvernement, les ONG, les médias locaux et les sociétés de publicité du secteur privé, l'UNICEF aidera à mettre sur pied une campagne nationale sur le thème « Dites oui pour les enfants » destinée à donner plus de visibilité au nouveau NPA et à faire prendre plus largement conscience de sa valeur. C'est dans cet esprit que ce plan sera traduit en langue bhasa malaysia, en mandarin et en tamil à l'intention du public.

24. Un appui sera dispensé pour la production de manuels didactiques à l'intention des instructeurs des présidents et des membres des équipes chargées de la protection des enfants, des comités des centres communautaires de réadaptation et du personnel des foyers pour enfants victimes de sévices. Ces manuels, et ceux qui seront réalisés pour aider au fonctionnement et à la gestion des centres de jeunesse et des centres communautaires de réadaptation pour enfants, contribueront également au transfert de l'expérience malaisienne en matière de protection de l'enfant à d'autres pays de la région.

25. Au cours des cinq dernières années, l'UNICEF a fourni une contribution financière substantielle au programme « Healthy Lifestyles without AIDS for Youth (ProStar) » (Modes de vie sains et protection contre le sida pour les jeunes), qui est un programme national d'éducation par les pairs destiné à doter les écoliers des connaissances nécessaires pour éviter les pratiques préjudiciables. Toutefois, il est de plus en plus largement reconnu que les jeunes non scolarisés sont plus exposés au risque de contamination par le VIH et d'autres infections, du fait de leur niveau relativement plus élevé d'activités sexuelles et d'utilisation de drogue par intraveineuse. En collaboration avec l'Équipe du Ministère de la santé chargée de la lutte contre le sida, le Conseil malaisien de lutte contre le sida, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNICEF aidera au lancement d'une initiative complémentaire du programme ProStar visant plus particulièrement les enfants non scolarisés.

26. Le programme de la Malaisie faisant suite au Sommet mondial pour les enfants souligne la nécessité d'accroître les possibilités pour les enfants handicapés de participer plus pleinement à la vie du pays. Avec le Ministère de l'unité nationale et du développement social, la Yellow House Artists Alliance, Proctor & Gamble et le Réseau de soutien communautaire, l'UNICEF élaborera un projet destiné à permettre aux enfants handicapés de participer avec leurs pairs valides à la recherche de nouvelles possibilités d'expression artistique par la peinture, les marionnettes, la musique et le théâtre au Yellow House Children's Creativity Centre, le premier établissement de ce genre en Malaisie.

27. On constate une sensibilisation de plus en plus large au fait que tous les jeunes, sans exception, ont besoin de participer à la prise des décisions ayant des profondes répercussions sur leur vie personnelle. Il est en outre de plus en plus largement admis que leur point de vue personnel peut enrichir les politiques et les programmes dont ils sont les principaux clients, protagonistes et bénéficiaires. Le programme de pays pour la période 2002-2004 sera l'occasion pour les hauts représentants de l'État intéressés d'étudier les moyens d'associer les jeunes à l'élaboration de politiques dans d'autres domaines afin d'établir une tribune du même type au sein du Ministère de l'unité nationale et du développement social.

28. Chacun des projets susmentionnés répond à une préoccupation prioritaire de la Malaisie dans son suivi du Sommet mondial pour les enfants, et chacun se prête à des partenariats entre le Gouvernement et certains groupes de la société civile, offrant des modèles pour d'autres initiatives du NPA à lancer dans le cadre du Mouvement mondial en faveur des enfants.

29. Le Mouvement mondial en faveur des enfants en Malaisie. Ce programme servira à mettre en place trois éléments essentiels à la dynamique dont le pays a besoin pour donner une impulsion à son expression nationale du Mouvement mondial en faveur des enfants et permettre à cette expression de se maintenir.

30. Le premier de ces éléments est un secteur commercial local où la pratique de la responsabilité sociale des entreprises devienne un modèle accepté. La mise en place de ce secteur sera un processus en deux temps. Certaines entreprises locales répondant aux critères établis pour un partenariat avec l'UNICEF feront l'objet d'une évaluation de leur responsabilité sociale qui permettra de déterminer leur attitude à l'égard des familles. Quelques-unes de ces entreprises recevront une aide pour la définition de politiques et de programmes de responsabilité sociale à l'appui de la concrétisation en Malaisie du Mouvement mondial en faveur des enfants. L'Institut malaisien de gestion élaborera des modèles de gestion découlant de cette expérience.

31. Le deuxième élément sera constitué par des stages de formation visant à renforcer les capacités des ONG locales d'aide aux enfants en matière de planification stratégique, de conception, de suivi, d'évaluation et de gestion financière de programmes et de projets, de communications et de collecte de fonds, qui seront organisés en collaboration avec un organisme agréé par l'État, capable de conférer le rang d'organisme de normalisation internationale aux ONG jugées aptes, afin de les certifier en qualité de partenaires viables.

32. Le troisième élément essentiel à la participation de la Malaisie au Mouvement mondial en faveur des enfants est le maintien avec l'UNICEF d'une relation qui permettra de poursuivre la campagne pour la reconnaissance des droits des enfants; de diffuser de nouvelles connaissances et de propager les pratiques optimales; de faciliter le transfert des compétences et des données d'expérience de la Malaisie; d'établir de nouvelles relations de partenariat; et d'approuver de nouvelles initiatives. Actuellement, les règlements ne permettent pas à l'UNICEF d'entreprendre des collectes de fonds, ce qui empêche la création d'un comité national ou d'un bureau à financement autonome; néanmoins, de telles structures ne sont peut-être pas celles qui conviendraient le mieux dans la situation actuelle. Un nouveau modèle provisoire sera élaboré et pourra déboucher par la suite sur des structures de ce type ou sur des formules moins conventionnelles.

33. Bien que les détails de cette relation de transition restent à déterminer, celle-ci se présentera vraisemblablement sous la forme de liens avec une institution locale appuyée par l'État, qui bénéficiera en outre d'apports techniques prédéterminés. Un groupe de volontaires a été formé et pourrait devenir une entité officielle habilitée à mobiliser des fonds pour des projets locaux et à défendre les droits des enfants sous l'égide de l'UNICEF, dans la mesure où il répondrait aux critères appropriés.

34. Les dépenses intersectorielles permettront d'assurer l'appui administratif, financier, matériel et logistique nécessaire à l'exécution de ce programme.

Suivi et évaluation

35. L'UNICEF assurera le suivi et l'évaluation de l'exécution du programme de pays à travers les services de suivi et d'évaluation des ministères d'exécution et les organes créés pour superviser la réalisation du nouveau NPA.

36. L'UNICEF associera la Société malaisienne d'évaluation, de création récente, aux efforts en vue de tirer et de documenter les leçons de l'expérience de la relation Gouvernement/UNICEF dans les domaines pouvant intéresser d'autres pays. Il apportera également les compétences de ses bureaux régionaux et de ses bureaux de pays en matière de suivi et d'évaluation à un programme de formation conçu pour aider les ONG locales dans ces disciplines. Cette action sera menée de concert avec une institution ayant l'agrément de l'administration locale.

Collaboration avec les partenaires

37. Le principal partenaire de l'UNICEF reste le Gouvernement de la Malaisie, à travers son principal interlocuteur, le Service de planification économique du Cabinet du Premier Ministre, et les ministères d'exécution associés au programme de pays. Parmi ces derniers, celui avec lequel l'UNICEF collabore le plus étroitement est le Ministère de l'unité nationale et du développement social, le « ministère des enfants ».

38. Dans l'esprit du Mouvement mondial en faveur des enfants, l'UNICEF Malaisie a établi des relations de travail avec un large éventail de groupes de la société civile et avec les milieux d'affaires locaux. Il a également commencé à mieux tirer parti de sa position stratégique unique d'intermédiaire entre le Gouvernement et la société civile afin de négocier des « relations de partenariat intelligentes » qui, espère-t-il, engendreront de nouvelles synergies qui favoriseront l'expression nationale malaisienne de ce mouvement.

39. Compte tenu de sa prospérité, la Malaisie ne bénéficie plus que de l'aide d'un petit nombre de donateurs bilatéraux, dont aucun n'appuie les domaines liés au programme de pays. Toutefois, l'UNICEF travaille en étroite collaboration avec les institutions des Nations Unies ayant une mission résidente dans le pays : l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le domaine de la santé de l'enfant (prise en charge intégrée des maladies de l'enfant); le FNUAP dans le domaine de la maternité sans risques; et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le domaine de l'éducation de base. Le nouveau programme de pays prévoit une collaboration accrue avec le FNUAP et l'OMS (pour offrir des modes de vie sains aux jeunes non scolarisés), et un nouveau partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement afin de promouvoir la philanthropie d'origine privée.

40. Le nouveau programme de pays prévoit également de nouveaux types de partenariat entre l'UNICEF Malaisie et les autres bureaux de l'UNICEF dans la région Asie de l'Est et Pacifique. L'UNICEF dispose d'atouts qui lui sont propres, tels que son processus de planification de programmes et l'excellence de sa gestion qui, avec quelques modifications, pourraient être utilisés pour renforcer les compétences techniques et administratives des groupes de la société civile en Malaisie. Les capacités techniques qui font défaut à l'UNICEF Malaisie mais sont présentes dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays de la région seront mobilisées de façon or-

donnée pour dispenser une formation correspondante au cours des trois prochaines années, et cette formule pourrait être maintenue pour les relations entre l'UNICEF et la Malaisie au-delà de 2004.

Gestion du programme

41. Le programme de pays a été élaboré et est géré en collaboration avec le Service de planification économique du Cabinet du Premier Ministre et les ministères chargés de l'exécution des activités prévues. Un Représentant spécial dirige le bureau de pays de l'UNICEF en Malaisie, qui est installé dans les locaux fournis gratuitement aux Nations Unies par le Gouvernement.

42. La mise en oeuvre du programme de pays proposé et l'établissement d'une relation continue appropriée entre l'UNICEF et la Malaisie seront menés à bien et suivis par le Groupe de travail mondial de l'UNICEF sur les pays en transition. Le bureau de pays travaillera également en étroite collaboration avec le bureau régional et avec le siège de l'UNICEF à New York, afin de définir des critères pour la structuration du groupe d'appui volontaire et de suivre son action.

Tableau

Liens entre le budget-programme, les effectifs et les dépenses de personnel

Pays : Malaisie
Programme : 2002-2004

Domaine d'activité et source de financement	Budget-programme (en milliers de dollars É.-U.)			Postes ^a							Dépenses de personnel ^b (en milliers de dollars É.-U.)						
	RO	AR	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	AI	AN	SG	Total	AI	Local	Total	
Ressources ordinaires																	
Transfert de données d'expérience	190 000		190 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NPA pour les enfants	492 700		492 700	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouvement mondial en faveur des enfants en Malaisie	448 000		448 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses intersectorielles	369 300		369 300	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	104 563	104 563	
Total RO	1 500 000		1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	104 563	104 563	
Autres ressources																	
NPA pour les enfants		450 000	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total AR		450 000	450 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général RO + AR	1 500 000	450 000	1 950 000	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	0	104 563	104 563	
Budget d'appui au programme																	
Dépenses d'exploitation			24 000	0	0	1	0	0	0	1	0	1	2	366 862	55 932	422 794	
Effectifs																	
Total général (RO + AR + BAP)				0	0	1	0	0	0	1	0	3	4	366 862	160 495	527 357	
Nombre de postes et dépenses de personnel :																	
Cycle de programmation en cours														1	3	4	
À la fin du programme proposé (à titre indicatif seulement)														1	0	3	4

RO = ressources ordinaires; AR = autres ressources; AI = administrateur international; AN = administrateur national; SG = services généraux; BAP = budget d'appui au programme.

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, appuie le programme de pays dans son ensemble.

^b Non compris les postes temporaires et les heures supplémentaires.